



Licenciement économique du cdi au cdd

Par **EMMA**, le **12/08/2011** à **12:35**

Bonjour,
Je fais l'objet d'un licenciement économique dans une entreprise qui appartient à un réseau. J'étais employée en tant que coordinatrice pédagogique et formatrice (formation continue)
Le réseau peut-il après m'avoir licencié (je n'ai pas l'attention d'accepter la CRP) de mon CDI me réembaucher en CDD uniquement en tant que formatrice ?
Ce CDD m'intéresse mais a priori n'est pas envisageable !
Pourriez-vous me dire si cela est réellement impossible. Merci.

Par **pat76**, le **12/08/2011** à **19:09**

Bonjour
Avant de vous licencier économiquement, l'employeur doit chercher à vous reclasser.